

Paris, 9 décembre 2010

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux engagements pris dans le cadre fixé par la charte de gestion RH des directions départementales interministérielles (DDI), des travaux de convergence et d'harmonisation des processus RH ont été engagés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique et le secrétariat général du Gouvernement, avec les différents secteurs ministériels.

Ces travaux interministériels ont permis d'élaborer des propositions de rapprochement des textes et des processus relatifs au temps de travail, aux régimes d'astreinte et à l'évaluation des agents.

Comme convenu lors de notre récent entretien, je vous prie de trouver ci-joint les projets issus de ces travaux que je sou mets à votre analyse pour initier la concertation nationale qui va désormais s'engager avec votre organisation. Les trois projets d'arrêtés relatifs respectivement à l'organisation du temps de travail, aux cas de recours aux astreintes et aux modalités d'organisation de l'évaluation pour les personnels affectés dans les DDI sont accompagnés du projet de compte-rendu de l'entretien professionnel ou d'évaluation.

A l'issue de ce processus de concertation, ces textes seront débattus au sein du comité technique paritaire des DDI et pourront être transmis aux ministères concernés pour information des différents CTPM.

Je reprendrai prochainement votre attache pour convenir d'un calendrier de travail, parallèlement aux échanges que nous aurons pour la préparation de la première réunion du CTP des DDI.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur, adjoint au secrétaire
général du Gouvernement

François SENERS

M. Jean-Marc CANON
Secrétaire général C.G.T
263, rue de Paris - Case 542
93515 MONTREUIL cedex